

A V I S P U B L I C

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1390-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 5 mai 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1390-2025 autorisant un emprunt au montant de 2 750 000 \$ pour le financement du programme de revitalisation du secteur centre-ville, incluant les frais d'escompte et d'émission ».
2. Que ledit règlement a reçu les approbations suivantes :
 - a. des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville, en date des 12, 13, 14, 15 et 16 mai 2025; et
 - b. l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 19 juin 2025.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi.

Donné à Granby, ce 7 juillet 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M^e Andrée-Anne Benjamin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice des Services juridiques et greffière de la Ville de Granby, certifie, ce 7 juillet 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 7 juillet 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M^e Andrée-Anne Benjamin